

M. Rigoley augmenta, par une sage économie, et surtout par ses libéralités personnelles, les ressources du séminaire. Il loua une maison de campagne au Vernay, en face de l'Ile-Barbe, et plus tard acheta le domaine de Vassieu (paroisse de Rillieux, près Caluire).

M. de Vaugimois réalisa des modifications dans la constitution intime du séminaire, en lui annexant une communauté de philosophes. Les Jésuites virent d'abord dans cette création nouvelle une menace de rivalité pour leurs collèges, mais on parvint à calmer leurs alarmes. « Il y a plus de Jésuites dans la seule ville de Lyon, disait un des directeurs de Saint-Irénée, que de Sulpiciens dans tout l'univers. Comment pourrions-nous faire ombrage ? » Parmi les élèves de philosophie, plusieurs se firent un nom dans la politique ou les lettres ; tels de Gerando, Camille Jordan, et Ravez, le jurisconsulte éminent qui fut président de la Chambre des Députés de 1818 à 1827.

« Nos lecteurs apprendront peut-être avec étonnement que deux archevêques de Lyon, issus des plus nobles familles de la contrée, ont connu la pauvreté dans leur palais primatial et cherché au séminaire Saint-Irénée une retraite honorable mais modeste, pour relever leurs affaires en décadence. Telle fut la situation de Mgr Paul de Neuville, et celle de son successeur, Mgr Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne (1) ! »

Ce séjour au séminaire nous vaut le récit de quelques anecdotes des plus intéressantes et absolument inédites. Cependant la maison de campagne de Vassieu étant trop éloignée de la ville, on la remplaça par la propriété de la Carette, à la Croix-Rousse, qui coûta 13,500 livres. La construction du séminaire s'achevait aussi : ce bâtiment avait alors 200 chambres environ.

Les années 1742-1758 furent une période de tranquillité pour le séminaire. Le cardinal de Tencin était archevêque de Lyon, mais ses fonctions de ministre d'État le tinrent éloigné de son diocèse pendant une dizaine d'années (1742-1751).

Le troisième fascicule est un appendice historique sur les prieurés de Firminy et de Chandieu. Il comprend quarante-six pages. Les prieurs bénédictins de Firminy, leurs revenus, charges et redevances envers l'abbaye de l'Ile-Barbe, l'union du prieuré de Saint-Paul-sous-Cornillon

---

(1) Deuxième fascicule, page 167.